

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2008 KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA AZAROAREN 4 EKOA

M. le Maire étant empêché pour raisons de santé, la séance a été présidée par Mme AGUERRE, premier adjoint.

RESTRUCTURATION DU BOURG

Dans le cadre du projet de restructuration du bourg, une rencontre avec Mme DEZEST, propriétaire de « Elixaldia » a été organisée. La proposition de la Commune, à savoir l'acquisition des parcelles B 960 et B 1055 pour tout ou partie lui a été soumise. Mme DEZEST envisagerait des négociations avec la Commune à condition qu'une solution de relogement pour sa locataire demeurant à « Elixaldia » lui soit proposée car elle projette de réhabiliter entièrement « Elixaldia »

A la suite de cet entretien et après réflexion, il a été envisagé de procéder à la réhabilitation de la partie basse de la mairie inutilisée avec création d'un logement de type T2 ; ce logement serait accessible de plain-pied, à l'arrière de la mairie.

Ce projet permettrait également d'agrémenter la façade sud de la mairie, (partie de la bâtisse côté route départementale et dépourvue de toute ouverture) et de lui donner un certain caractère.

Une étude de faisabilité du projet sera sollicitée.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions accordées l'année dernière ont été reconduites aux associations suivantes : Sclérosés en plaques, Hemen, Paralysés de France, ACCA Lehena, APE école privée, APE école publique, Jeunes Adultes Handicapés, Handisport Pays Basque, CATM - PG d'Ayherre, Abarratia, Hazparneko Ikastola et une subvention exceptionnelle a été attribuée à l'association culturelle « Belzunze » représentant la participation aux frais d'animation de la journée de rencontre Ayherre-Antzuola.

PARTICIPATION A L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE

Après avoir dressé un état récapitulatif des dépenses de fonctionnement matériel de l'école publique pour l'année scolaire 2007/2008, le coût moyen par élève s'établit à 250.00 € par enfant. Ce coût en baisse par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que ne sont plus comptabilisés dans le calcul du coût les rémunérations versées aux agents intervenant durant le temps scolaire.

La Commune versera donc à l'OGEC 250.00 € par élève (uniquement aux élèves domiciliés à AYHERRE et à partir de 3 ans).

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET

En investissement : le montant des dépenses (extension réseaux + travaux assainissement) s'élève à 52500 € compensé par une subvention du Département pour les travaux d'assainissement.

En fonctionnement : dépenses de 8 500 € pour des recettes équivalentes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indemnité de servitude de passage

Afin de pouvoir procéder à la rédaction des actes relatifs à la servitude de passage des canalisations dans les propriétés privées, le Conseil Municipal a fixé l'indemnité de la servitude à 0.17 €/m² et ce, quelle que soit la nature de la parcelle grevée.

Exonération des frais de branchement au réseau

La station d'épuration est en fonctionnement depuis fin septembre. A ce jour, seuls les bâtiments communaux ont été raccordés au réseau d'eaux usées. Pour inciter les propriétaires à se brancher dans les meilleurs délais, il a été décidé d'exonérer des frais de branchement, soit 500.00 €, tous les propriétaires qui raccorderont leur immeuble au réseau avant le 30 avril 2009.

Proposition de transfert de la compétence assainissement collectif

Mme AGUERRE informe le conseil de la réflexion menée par le syndicat Adour Ursuia sur la possibilité de mettre en œuvre la compétence « assainissement collectif ». Le syndicat a décidé de procéder à une étude de faisabilité par un cabinet d'études extérieur : dans un premier temps, l'étude consisterait en un diagnostic par commune. Le Conseil autorise M. le Maire à mettre à disposition du cabinet d'études qui sera retenu les données nécessaires tant au niveau financier qu'au niveau technique.

DEPLOIEMENT RESEAU INTERNET HAUT DEBIT

Il a été rappelé que dans le cadre du programme de résorption des zones blanches en internet haut débit, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a confié à la société Net 64 et à Altitude Infrastructure l'installation et l'exploitation d'un réseau hertzien « Wimax » sur le Département. Cette couverture permettrait à l'ensemble de la population d'accéder au réseau internet haut débit. Pour les besoins de l'exploitation de son réseau, Altitude procédera à l'installation d'un support (poteau bois de 12 m) destiné à l'accueil d'un système d'antennes, sur un délaissé de chemin communal à proximité de Sallaberrikoborda.

Une convention portant occupation du domaine public et précisant les conditions dans lesquelles la Commune autorise la société NET 64 à occuper l'emplacement défini, sera signée des deux parties.

COLLECTE OBJETS ENCOMBRANTS

La prochaine collecte aura lieu le mardi 2 décembre, de 14 heures à 16 heures, au fronton Apairi.

DIVERS

M. DITHURBIDE informe l'assemblée qu'il a fait procéder à une expertise relative au chemin rural desservant la maison « Idiartia » et qu'il en ressort que le chemin a été déplacé et que son tracé sur le terrain ne correspond pas au tracé tel qu'il figure sur le cadastre. Il informe également que suite à un relevé sur le terrain dans le cadre d'un projet de construction, il s'avère que le chemin rural faisant limite avec la commune d'Isturitz se trouve déplacé sur la propriété de M. MIRANDE à Isturitz. Il conviendra donc de régulariser la situation.

Fait à AYHERRE, le 15 novembre 2008
Pour le Maire empêché,
L'adjoint au Maire,

J. AGUERRE